

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3707

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Monmousseau-Démocratie-Oschatz - Aménagement des espaces extérieurs - Nouvelle répartition des coûts - Convention d'autorisation de travaux - Fonds de concours Alliade**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de Vénissieux, le renouvellement urbain du quartier de Monmousseau-Démocratie fait partie des priorités d'intervention pour l'évolution du grand ensemble des Minguettes.

L'opération Monmousseau-Démocratie-Oschatz prévoit l'aménagement de la rive sud de l'avenue d'Oschatz, aux abords de deux opérations de construction de logements conduites par Spirit grand sud et Alliade.

Par ses délibérations n° 2004-2247 et n° 2005-2811 en date des 15 novembre 2004 et 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a approuvé le programme de cette opération :

- l'équipement des terrains en réseaux humides (eau potable, assainissement des eaux usées et pluviales),
- la réalisation d'un mail public le long de l'avenue d'Oschatz et la structuration des autres cheminements pour les piétons,
- les aménagements provisoires en vue de l'arrivée du tramway (ligne T 4),
- l'aménagement des abords des constructions,

ainsi que le coût global des travaux, d'un montant de 2 538 000 €.

Pour mémoire, les travaux concernant les réseaux humides sont conduits par la direction de l'eau et les travaux extérieurs sous mandat de maîtrise d'ouvrage confié à l'Opac du Rhône.

Concernant les opérations de construction, les chantiers de Spirit (deux bâtiments, soit 53 logements) et d'Alliade (un bâtiment, soit 19 logements) ont démarré et doivent s'achever respectivement début 2007 et fin 2007.

Compte tenu de travaux supplémentaires de terrassement et de remblaiement effectués par Alliade et dus à une différence de niveau entre l'opération d'Alliade et les espaces extérieurs, aménagés dans le cadre de l'opération communautaire, il est proposé au conseil de Communauté de délibérer sur l'octroi d'un fonds de concours de 35 880 € à Alliade.

Enfin, le démarrage des travaux d'aménagement des espaces extérieurs est prévu pour novembre 2006 et concerne notamment les parcelles de Spirit grand sud et Alliade. La signature d'une convention d'autorisation des travaux entre la Communauté urbaine et les propriétaires fonciers est nécessaire pour le démarrage du chantier.

Dans le cadre de l'opération communautaire d'aménagement, les travaux d'assainissement et d'eau potable (création de réseaux pour les bâtiments, réalisation d'une noue capacitive à l'arrière des parcelles) s'achèveront fin 2006.

Durant le chantier de la direction de l'eau, il s'est avéré que la réalisation de certains travaux, prévus initialement pour l'automne 2006 et entrant dans le cadre du mandat de l'Opac du Rhône, était nécessaire au passage des canalisations d'eau potable et des eaux usées. La réalisation de ces travaux a donc été avancée et réalisée en régie directe par la direction de l'eau, pour un montant de 152 000 €, et ne sera donc plus à réaliser dans le cadre du mandat.

Afin de régulariser ce transfert, un avenant au marché du mandataire doit être signé et la ventilation des crédits entre budgets annexes et budget principal doit cependant être revue de la manière suivante :

Libellé	Estimations initiales (en €)	Estimations modifiées (en €)
eau potable	93 000	191 360
eaux usées	195 000	337 272
eaux pluviales	435 000	285 844
total travaux réseaux humides	723 000	814 476
<i>dont travaux initialement compris dans le mandat</i>		152 000
montant du mandat de l'Opac du Rhône	1 555 000	1 403 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications de répartition des maîtrises d'ouvrage et des budgets,
- b) - l'attribution d'un fonds de concours de 35 880 € nets de taxes à l'organisme Alliage pour la réalisation des travaux supplémentaires liés aux différences de niveau entre son opération et celle de la communauté urbaine de Lyon.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

- a) - les conventions d'autorisation de travaux avec les organismes Alliage et Spirit grand sud,
- b) - un avenant au marché de mandat signé avec l'Opac du Rhône.

3° - La répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 845 - Vénissieux : grand projet de ville (GPV) quartier Monmousseau-Oschatz-Démocratie, est complétée pour un montant total de 2 538 000 €, et modifiée comme suit :

- en dépenses TTC :

. budget annexe de l'eau	193 360 €,
. budget annexe de l'assainissement	337 272 €,
. budget principal	2 007 368 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

